

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20220726-2022_031-DE

Berger
Levrault

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_031

Date de la convocation
20/07/2022

Date d'affichage
20/07/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/08/2022

Publication ou
notification le :
01/08/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 26 Juillet

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : MILLIROUX Julien à Mme
BEAUDONNAT Sandrine, OLLIER David à M. FAUGERAS Florent, PIQUET
Loïc à M. BALLEST Sébastien

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Communal : DM n°1

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la Décision Modificative n°1 au
Budget Commune de VERNINES concernant les crédits ouverts pour les
travaux du city-stade :

Désignation		
Investissement	Dépenses	Recettes
2315	91 750,25€	
2312		91 750,25 €
TOTAL	91 750,25 €	91 750,25 €

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20220726-2022_032-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_032

Date de la convocation
20/07/2022

Date d'affichage
20/07/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/08/2022

Publication ou
notification le :
01/08/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 26 Juillet

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : MILLIROUX Julien à Mme
BEAUDONNAT Sandrine, OLLIER David à M. FAUGERAS Florent, PIQUET
Loïc à M. BALLET Sébastien

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de Vernines pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20220726-2022_033-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_033

Date de la convocation
20/07/2022

Date d'affichage
20/07/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/08/2022

Publication ou
notification le :
01/08/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 26 Juillet

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : MILLIROUX Julien à Mme
BEAUDONNAT Sandrine, OLLIER David à M. FAUGERAS Florent, PIQUET
Loïc à M. BALLET Sébastien
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Coupes 2022 pour les Forêts relevant du Régime Forestier

Madame le Maire rappelle la délibération 2021_041 en date du 8 septembre 2021,
concernant l'assiette des coupes de bois pour l'année 2022.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'état sanitaire lié aux attaques
de scolytes sur les parcelles F7, F6 en forêt de Fontsalive et en parcelle V9 en
forêt de Vernines.

Madame le Maire présente la proposition de l'ONF sur l'état des parcelles de
l'assiette de 2022, à savoir d'inscrire les parcelles F7, F6 et V9 en coupe de
produits accidentels sanitaires.

Madame le Maire indique qu'il convient de décider de la destination de ces
parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre les coupes des parcelles F7, F6 partie et V9, de produits
accidentels sanitaires, de gré à gré bord de route
- Accepte que ces lots de bois façonnés puissent être intégrés dans une vente de
lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à
l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats
d'approvisionnement.
- Confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux
forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts.
- Donne pouvoir à Madame le Maire, pour signer tous les documents relatifs à
la vente et l'exploitation de ces coupes.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme



Maire, Martine BONY

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20220726-2022_034-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_034

Date de la convocation
20/07/2022

Date d'affichage
20/07/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt deux le : 26 Juillet

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : MILLIROUX Julien à Mme
BEAUDONNAT Sandrine, OLLIER David à M. FAUGERAS Florent, PIQUET
Loïc à M. BALLET Sébastien
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Remboursement Transports Scolaires 2021-2022

Vu l'article L.3111-9 du code des transports,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'organisation du transport scolaire 2021-2022,
les familles ont versé directement au Conseil Régional la participation
financière due au titre des transports scolaires 21-2022,

Considérant que précédemment la Mairie de VERNINES prenait à sa charge la
totalité de la participation incombant aux familles et remboursait aux familles
du RPI les frais de transport scolaire,

Madame le Maire propose, pour harmoniser la prise en charge sur l'ensemble du
RPI, le remboursement uniquement les frais de transport scolaire 2021-2022
facturés par le Conseil Régional aux familles de VERNINES dont les enfants
fréquentent les écoles du RPI qui en ont fait la demande.

Cette demande, individuelle, doit se faire sous la forme écrite accompagnée d'un
justificatif de paiement et d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de rembourser uniquement les frais de transport scolaire par
virement bancaire à toutes les familles suivantes de la Commune de
VERNINES dont les enfants fréquentent l'école du regroupement
pédagogique AURIERES - Saint-BONNET-près-ORCIVAL - VERNINES,
qui en ont fait la demande, à savoir :

Nom de Famille	Enfants Scolarisés	Montant remboursé
BEAUDONNAT Lionel	BEAUDONNAT-BERGOIN Lucas	213

BERGER Lydie	CHANTADUC Nathan & Emma	272
CHOISIER Sophie	CHOISIER Noé	136
COUGOUL Olivier	COUGOUL Louise & Paul	426
DACKO Marc	DACKO Maxime	213
DA SILVA Line	ROUDEL Sohan	136
FAURE Michel	FAURE Gabriel	234
GUILLOT Camille	GUILLOT Lucie	136
GUILLOT Vincent	GUILLOT Ana	163
MALBET GARREAU Angélique	LARGET GARREAU Louna	234
MILLIROUX Julien	MILLIROUX Périne	213
MORANGE Emmanuelle	FAUGERAS Mayline & Maïwenn	252
OLLIER Emilie	BELLEDENT Melissa & Baptiste	326
OLOTTO Laurent	OLEOTTO Alice	191
ROBIN Emmanuel	DOLINCHUK Yana	136
SOUCHAL David	SOUCHAL Enzo & Mailane	382
TABARD Florent	TABARD Adrien & Clément	426
TESTU Julien	TESTU Léo	191

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/08/2022

Publication ou
notification le :
01/08/2022

Le Maire,
Martine BONY



- Cette dépense, d'un montant de 4280 € sera mandaté au compte 6574
- Décide de ne pas rembourser les frais de dossiers d'inscription au transport scolaire facturés par le Conseil Régional, d'un montant de 30€.
- Décide qu'aucune demande de remboursement déposée en mairie après le 26 juillet 2022 ne sera acceptée

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

